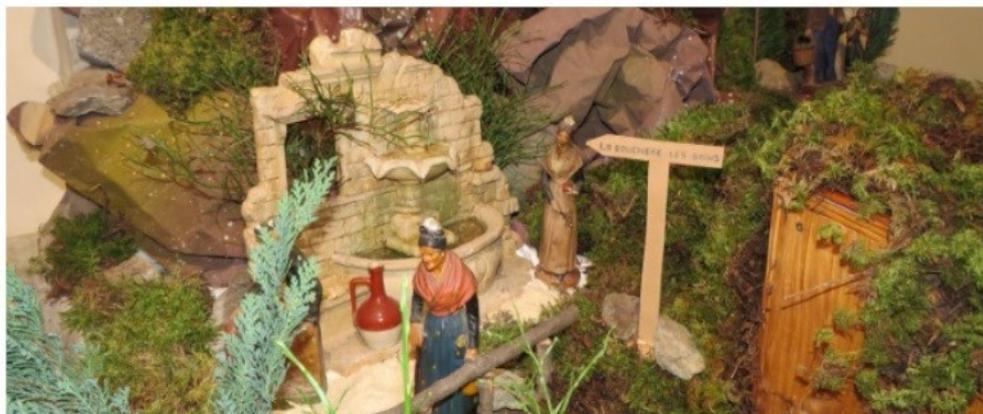


# LE FÉLINOIS

## Bulletin Municipal



*Décembre 2022*



1. L'Édito du Maire
2. Les Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communele
5. Les Projets Réalisés et en Cours de Réalisation
7. La Piste Forestière de Vacheresse
8. Le Regroupement Parcelaire Forestier
10. Les Mouvements au secrétariat de Mairie
11. Le Numérique à Félines
12. L'Agence Postale, le Cinéparc, la Loi Montagne
15. Les Services : France Services, la Voiture à la Demande, les Déchets
19. Les Associations
23. Les services enfance et jeunesse
26. L'exposition Histoire et Patrimoine
29. La Fête Patronale
32. Le Reinage et la Fête Votive
34. Le Repas des Aînés
35. Le Téléthon
37. La Commémoration du 11 Novembre 1918
38. La Crèche
39. Le Parc Régional du Livradois Forez
41. La Lettre du Lac de Malaguet

# ÉDITO DU MAIRE



Chers administrés,

Ce bulletin est une nouvelle occasion pour l'Équipe Municipale de vous présenter les différentes actions engagées par le Conseil Municipal mais également par nos partenaires ou nos associations.

Vous pourrez découvrir les derniers chantiers réalisés comme la piste forestière sur Vacheresse réalisée en partenariat avec nos voisins de Bellevue la Montagne et Monlet et permettant à l'ensemble du massif forestier de ce secteur de bénéficier d'une desserte adaptée aux véhicules devant intervenir dans les parcelles forestières.

Vous pourrez vous informer également sur l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile à Almance, financé par le Département, la Région et l'État. Il permet de desservir les villages

d'Almancette, Almance, Serre, Sassac, Plagnes.

C'est aussi l'occasion de vous présenter l'action intercommunale avec les dossiers de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay à laquelle nous appartenons. Vous trouverez notamment des informations relatives à une action concernant une aide octroyée au regroupement parcellaire forestier pour favoriser une gestion durable de nos forêts.

Ce bulletin a aussi pour objectif de vous rappeler certains services offerts à la population comme la maison France Services à Craponne sur Arzon ou encore vous trouverez une page sur le numérique avec les différents supports mis à disposition regroupant toute l'information de la vie communale de Félines.

Enfin vous pourrez découvrir quelques témoignages de nos associations qui œuvrent tout au long de l'année pour animer notre commune. Les manifestations sont nombreuses et variées permettant de la rendre attractive et dynamique. Que chacune et chacun des bénévoles soient largement remerciés et félicités pour leur dévouement et leur engagement qui contribuent à la réussite de ces fêtes, de ces lieux de rencontres ou d'expositions. Nous sommes désormais à l'heure des fêtes de fin d'année et nous avons le plaisir de vous souhaiter une fin d'année heureuse en famille, entre amis avec une attention toute particulière pour toutes les personnes qui sont seules en cette période. Nous pensons fortement à elles en leur témoignant notre profonde gratitude.

Je profite de ce bulletin pour vous informer que nous renouvellerons en 2023 la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 22 janvier 2023 à 10 heures à la salle polyvalente. Nous fêterons l'arrivée des bébés de l'année et nous prendrons le verre du Nouvel An.

A présent, nous vous souhaitons une bonne lecture en espérant que ces informations vous permettent de suivre l'actualité de notre commune. Encore bonnes fêtes à tous !

Philippe MEYZONET  
Maire de Félines

## Médailles d'honneur régionale, départementale et communale



### Qu'est-ce que la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ?

La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale est destinée à récompenser les services des agents titulaires ou non des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux, les titulaires et anciens titulaires de mandats électifs régionaux et locaux (Conseiller régional, membre du Comité économique et social régional, Conseiller général, Maire, Conseiller municipal), ainsi que les agents de l'État ayant accomplis des services pour le compte des collectivités locales.

### Quelles sont les conditions requises ?

La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale comporte trois échelons :

**Argent** : 20 ans de services

**Vermeil** : 30 ans de services

**Or** : 35 ans de services

### Qui sont les Médailleurs de l'an 2022 ?

Une médaille échelon Or a été décernée pour trente sept années d'engagement auprès de la commune à **Monsieur DARLE André**. Né en 1938 au village d'Almancette, André épouse **Édith BAYLOT** en 1963 et le couple s'installe au village du Favet pour continuer la ferme des parents d'Édith. Ayant une petite ferme, André travaille en maçonnerie puis en scierie. De leur union naissent trois enfants **Christine, Denis et Bertrand**. Passionné par la vie de sa commune, André entre au Conseil municipal en 1971 et ce jusqu'en 2008. André a porté tout au long de son parcours municipal un œil bienveillant sur les projets municipaux mais aussi sur son village.

Ses connaissances et ses compétences permettent à l'équipe de pouvoir compter sur lui dans les chantiers, notamment ceux qui concernent la construction. Durant ces trente sept années, André a toujours été très présent, investi et discret dans la vie communale, ce qui lui a permis d'être brillamment réélu à chaque élection et d'être très apprécié de tous. Un grand merci à André pour l'investissement donné à notre collectivité durant toutes ces années.

Deux médailles échelon Vermeil ont été décernées pour une trentaine d'années d'engagement auprès de la commune à :

**Monsieur GRANGHON Jean** né en 1948, Jean est entré au Conseil municipal en mars 1989, Il est Conseiller municipal de 1989 à décembre 1994, puis devient Adjoint au Maire de janvier 1995 à avril 2020 et à nouveau Conseiller municipal jusqu'à ce jour. Jean a porté un fort engagement pour la collectivité et plus particulièrement dans le domaine de la voirie. Dès lors qu'il prend la retraite, il passe beaucoup de son temps libre dans les affaires communales et de nombreux chantiers sont mis en œuvre grâce à son investissement. Notamment des travaux de voiries qui sont réalisés tout au long de son parcours municipal. Très apprécié dans l'équipe par son implication assidue, son esprit d'analyse constructive, et son calme, Jean apporte équilibre et sagesse dans le Conseil municipal.

**Monsieur MEYZONET Philippe** né en 1969, à 20 ans il entre au Conseiller municipal en mars 1989. Il devient alors le plus jeune Conseiller municipal de l'équipe jusqu'en décembre 1994, puis en janvier 1995 il est élu Adjoint au Maire jusqu'en juin 1995. L'équipe en place à l'époque lui demande alors de conduire la liste pour les Élections municipales de juin. Face au succès de l'Élection municipale il accède au poste de Maire jusqu'à ce jour. Philippe avec ses équipes municipales successives proposent de nombreux projets d'envergure, la réfection du patrimoine bâti (Mairie, salle polyvalente, église, école et tout dernièrement l'ancien couvent avec la création de 7 logements et d'une salle dédiée à la présentation du patrimoine matériel et immatériel de la commune) mais également des chantiers de voirie, des aménagements publics (aire de jeux, terrain de pétanque l'extension du cimetière ou la création de l'agence postale communale et la bibliothèque). Philippe a un seul objectif, le développement de la commune pour l'intérêt général de tous.

Quatre médailles échelon Argent, ont été décernées pour une vingtaine d'années d'engagement auprès de la commune à :

**Monsieur ARNAUD Marcel Jean** né en 1943, a été Conseiller municipal de 1995 à 2008, puis Adjoint au Maire de 2008 à 2020. Jean s'est beaucoup investi pour la commune malgré son éloignement et notamment dans la vie associative en devenant Président du Comité d'animation lors de sa création en 1999. Très apprécié de tous, il porte fidélité et soutien aux différents projets engagés par les équipes municipales successives. Un grand merci pour tout ce dévouement porté à notre commune.

**Monsieur CHAPELLE Pascal** né en 1970, est élu Conseiller municipal en 2001 jusqu'à ce jour. Pascal fait preuve d'assiduité, de soutien aux activités municipales et reste toujours disponible pour représenter la commune. Sa discrétion le caractérise mais il porte toujours un vif intérêt aux dossiers proposés.

**Monsieur DARLE Stéphane** né en 1975, est élu Conseiller municipal en 2001 et devient Adjoint au Maire en 2017 jusqu'à ce jour où il occupe le poste d'Adjoint aux bâtiments , à l'habitat et au logement. Durant ses années passées dans l'équipe municipale, Stéphane s'est beaucoup investi dans les différents dossiers ou travaux et récemment pour le suivi du chantier de réhabilitation de

l'ancien couvent dans lequel il a donné beaucoup de son temps. Sa disponibilité et son assiduité ont permis du chantier dans de bonnes conditions. Stéphane porte toujours un vif intérêt aux différents dossiers permettant le développement de la commune. Merci à lui pour ce beau dévouement et cet engagement pour notre collectivité.

**Monsieur QUINTIN Jean-Luc** né en 1961, fut employé municipal à Félines de 2002 jusqu'en janvier 2022 et en retraite depuis. Jean Luc laisse un bel héritage à notre commune à travers ses multiples services rendus et son engagement sans faille aux différents projets qu'il a accompagnés d'une manière exemplaire. En se comportant en bon père de famille dans l'ensemble des travaux qu'il a exécutés, il a toujours porté une grande attention aux affaires et aux matériels de la commune. Un grand merci à Jean Luc pour son investissement fourni et sa qualité de travail rendu tout au long de ces années passées à Félines.

Les épouses des récipiendaires ont reçu de belles compositions florales pour les remercier d'avoir été présentes et à l'écoute de leur conjoint durant toutes ces années d'engagement pour la commune.



# LES PROJETS RÉALISÉS, EN COURS DE RÉALISATION

## L'aménagement des extérieurs du couvent

Afin de finaliser la réhabilitation de l'ancien Couvent, il semblait essentiel au Conseil Municipal de réaliser les aménagements extérieurs de la cour ainsi que ses abords. En effet, cette opération de rénovation a permis de redonner tout son cachet à ce bâtiment emblématique du bourg de Félines. L'opération d'aménagement des extérieurs permettra de valoriser davantage ce patrimoine.

Ce projet, qui sera réalisé en 2023, a pour but de définir les espaces verts, les accès piétons, les zones de stationnement et les voies de circulation.

En complément des quatre garages de la résidence, qui pour rappel est composée de sept appartements, quatre abris pour voiture seront construits afin que l'ensemble des locataires puissent mettre leurs voitures à l'abri des intempéries. Des places de stationnement seront également définies.

Enfin, ce projet intègre la création de toilettes publiques, qui sont actuellement situées dans l'angle du terrain de pétanque et qui sont vétustes.

L'ensemble des murs de clôture en pierre sera rejointoyé. La totalité de ce projet utilisera des matériaux traditionnels (bois, enduits, tuiles en terre cuite) et les espaces verts se verront parés d'essences locales.

## L'antenne d'Almance



Le réseau tant attendu est enfin arrivé à Almance depuis le 5 octobre dernier. Dans le cadre d'une campagne d'installation de pylône pour la téléphonie mobile appelée NEWDEAL, notre commune a été retenue pour obtenir l'installation d'un nouveau pylône sur la partie EST de la Commune. L'opérateur ORANGE s'est engagé sur son implantation alors que le Département de la Haute-Loire, la Région Auvergne Rhône Alpes et l'État se partagent le financement.

Aujourd'hui nous pouvons constater une meilleure couverture sur les villages d'Almance, Almancette, Plagnes, Serre et Sassac. Cet investissement permet également aux habitants de ces villages d'avoir toute facilité à joindre les services de secours en cas d'urgence.

## L'aménagement des aires pour les poubelles



L'employé communal **Christian BEAUNE**

La mairie a décidé de créer des espaces de collectes des ordures ménagères dans chaque hameau ou bourg. Pour définir les emplacements plusieurs critères ont été pris en compte comme la distance et l'éloignement des maisons, le nombre d'habitants du quartier concerné, le passage et l'arrêt du camion ramasseur.

Les aménagements consistent à créer un socle béton pour déposer les containers avec un entourage en lames de bois traité fixées sur un cadre en acier. Entièrement confectionnés par notre employé Christian, ces emplacements offrent un rendu visuel plus harmonieux dans le paysage.

Un grand bravo pour ce travail de qualité comme le montre la photo ci-dessus.

## **L'avancement de la carte communale**

L'organisation de la concertation dans le cadre de l'élaboration de la carte communale partielle :

Par délibération en date du 7 avril 2017, le Conseil Municipal de Félines a décidé d'élaborer une carte communale partielle. Cette mission a été confiée au bureau d'études Réalités Urbanisme et Aménagement.

Par décisions du 8 juillet 2021 et du 3 novembre 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de soumettre le projet de carte communale partielle à évaluation environnementale. Dans ce cadre, une évaluation environnementale est réalisée par Cesame sur 4 saisons, de manière à intégrer la thématique environnementale au centre du projet communal.

Étant donné la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale, la concertation avec la population est rendue obligatoire. La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme.

- La concertation porte sur le projet communal, projet de développement de la commune pour les 10 ans à venir, en termes de croissance, de développement économique, d'équipements, de déplacements, de préservation d'espaces naturels et agricoles...
- Concertation ≠ enquête publique :
  - La concertation porte sur l'intérêt public,
  - L'enquête publique porte sur les intérêts privés.
- Les modalités ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date 16 décembre 2022 :
  - Mise à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre de concertation où pourront être consignées des observations sur l'intérêt général du projet communal,
  - Mise à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, de documents d'étude, tels que le diagnostic de territoire, le projet communal, l'évaluation environnementale,
  - Rédaction d'un article dans le bulletin municipal,
  - Animation d'une réunion publique de concertation.
- La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'enquête publique.
- Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'enquête publique.

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur l'évolution de la commune. Vous avez la possibilité d'écrire sur le registre de concertation qui est à votre disposition en Mairie, ou de faire part de vos observations, propositions pendant la réunion publique de concertation.

## LA PISTE FORESTIÈRE DE VACHERESSE

Les Communes de Bellevue la Montagne, Monlet et Félines ont décidé de créer une desserte forestière plus appropriée sur le massif de Vacheresse permettant aux propriétaires forestiers de ce secteur d'avoir des ouvrages adaptés aux véhicules et aux matériels d'exploitation afin qu'ils puissent intervenir aisément dans l'entretien des parcelles de bois

La Commune de Bellevue la Montagne concernée majoritairement par cette desserte a accepté d'être la commune Maître d'ouvrage pour le compte des deux autres municipalités. Ces travaux ont été subventionnés par l'Europe (FEADER), l'État et la Région à hauteur de 80 %.

Le Pôle Forêt Filière Bois de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay en charge de cette compétence, a accompagné les communes dans l'animation et le montage du dossier technique et financier. L'entreprise MALFANT TP a effectué les travaux et nous pouvons voir aujourd'hui le très bon travail réalisé par cette entreprise avec les résultats obtenus dans la desserte de ce massif forestier.



Il faut rappeler que nos forêts ont besoin d'être exploitées et qu'il est important de prélever le bois de façon raisonnée et régulière pour éviter les maladies, les ravageurs et la concurrence (en eaux et éléments minéraux) entre les arbres. La gestion forestière permet une source de revenus réguliers et assure, entre autre, une régénérescence des peuplements pour l'avenir.

Le bois reste une culture qui s'exploite et se gère sur du long terme avec des entretiens réguliers tout au long des années de la pousse. Par ailleurs, cette nouvelle desserte est bénéfique pour l'ensemble des activités de pleine nature que nous retrouvons sur le territoire. Elle est aussi un enjeu primordial pour la sécurité en forêt : accès au secours facile et rapide grâce à trois entrées différentes en cas de d'incendie ou d'accident (bucheronnage, loisir, etc).

La sécurité est aussi assurée par des lieux de stockage bien définis. Le chargement en forêt sur ces places de dépôt est aujourd'hui privilégié, ceci afin d'éviter que cette manipulation soit effectuée directement sur les routes de campagne augmentant les risques de circulation pour les automobilistes.



## Dispositif D'AIDE

Au titre du programme de

L'Agglomération du Puy-en-Velay

2022-2025

### « Regroupement du foncier forestier »

#### Objectif

Lutter contre le morcellement en favorisant l'acquisition de parcelles forestières contiguës. Ceci dans un but d'augmentation des unités de gestion.

#### Bénéficiaires

Propriétaires forestiers (personne physique ou morale) possédant une propriété forestière sur une commune de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

#### Éligibilité

Acquisition d'une parcelle forestière\* riveraine. Est considérée comme riveraine, toute parcelle ayant au minimum une borne ou une limite commune avec la parcelle acquise. **Les chemins, les réseaux goudronnés, les cours d'eau n'interrompent pas la riveraineté.**

\*Ne sont concernées par cette opération de regroupement du foncier forestier que les parcelles destinées à une vocation forestière (parcelle boisée d'après la définition de l'INSEE ou sol nu forestier).

Délai de la demande d'aide inférieur à 6 mois par rapport à la date d'acquisition (acte notarié).

En cas d'échange, seul le propriétaire ayant pris les frais de notaire à sa charge bénéficie de l'aide. Si les frais sont partagés, l'aide est alors divisée par deux.

L'aide est conditionnée à l'engagement d'adhésion à un document de gestion durable pour les propriétaires possédant plus de 4ha sur le département de la Haute-Loire (nouvelles acquisitions comprises).

**Se rapprocher du CRPF Haute-Loire ou de votre gestionnaire pour toute information concernant l'élaboration de ce document**

Priorité donnée aux dossiers présentant une copie du Cerfa 6505 pour la réunion cadastrale des parcelles

### L'agglo s'engage sur le développement de la filière forêt-bois

Service développement économique

Pôle forêt et filière bois

2 Route de la Trioule 43160 FÉLINES

Contact : 06 75 59 89 89 / baptiste.compte@lepuyenvelay.fr

En partenariat avec :



# LUTTER CONTRE LE MORCELLEMENT DES PARCELLES FORESTIERES

## Non éligible

Parcelles concernées par cette demande classées « INTERDIT » à la réglementation des boisements

## Montant de l'aide

200 € par parcelle attenante acquise  
Plafonnée à 600 € /an et par demandeur

## Procédure :

- ✓ Dossiers examinés conjointement par le service instructeur (pôle forêt-bois de l'agglomération du Puy-en-Velay), le CRPF et la Chambre Départementale d'Agriculture.
- ✓ Accusé de réception envoyé par mail à la réception du dossier.
- ✓ En cas de dossier incomplet, **une seule relance** par demande est accordée au propriétaire, avec un délai de réponse d'un mois **sans quoi l'aide ne lui sera pas octroyée**.
- ✓ Avis notifié par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de l'éligibilité de la demande validée par délibération attributive
- ✓ Versement de l'aide au bénéficiaire suite à cette validation

## Où récupérer le formulaire de demande d'aide :

- ✓ Version papier :

Disponible au bureau du Pôle forêt-bois de la communauté d'agglomération :  
Service développement économique

1 Avenue d'aiguilhe  
43000 Le Puy-en-Velay

➡ Accès depuis la barrière levante entre l'église Saint-Laurent et l'hôtel Ibis

- ✓ Version numérique :

Site internet de l'agglomération du Puy-en-Velay

➡ [www.agglo-lepuyenvelay.fr/filieres-bois-foret-foncier/](http://www.agglo-lepuyenvelay.fr/filieres-bois-foret-foncier/)

***L'agglomération du Puy-en-Velay se réserve le droit de procéder à des contrôles vérifiant l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier, et de procéder à une demande de remboursement des aides en cas de non-respect des engagements.***

## Les démarches pour déposer un dossier :

- ✓ Obtention de l'attestation de vente **après le passage chez le notaire** pour l'achat/l'échange de la/les parcelle(s).
- ✓ Réception d'un formulaire à remplir **au bureau du pôle forêt-bois**
- ✓ Rassemblement des pièces justificatives
- ✓ Dépôt du formulaire auprès de l'agent en charge du dossier



## DÉPART ET ARRIVÉES AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE



Après s'être absentée depuis le début de l'année pour profiter pleinement de la naissance de son petit garçon, né le 29 avril 2022, **Céline MARTINACHE** est de retour au secrétariat de la mairie depuis début octobre. Elle reste en charge de la comptabilité, du budget et de la partie ressources humaines (paies, Déclarations sociales...). Elle assurera également la gestion administrative du recensement quand il aura lieu. Bon retour parmi nous !

**Catherine LONJON** vient de prendre ses fonctions de secrétaire depuis quelques temps. Elle va remplacer Marie-Christine CALLOT-PREYNAT qui va prendre une retraite bien méritée. Souhaitons bon courage à Catherine.



**Marie-Christine CALLOT-PREYNAT** va nous quitter pour prendre une retraite bien méritée. Nous remercions Marie-Christine pour tout le travail accompli durant ces années dans notre Mairie et lui souhaitons une belle et longue retraite en profitant de tous ses proches et de réaliser tous ses rêves de retraitée.

# LE NUMERIQUE



## SITE INTERNET

Il était un jour d'avril 2011, deux bénévoles félineois ont proposé au Maire de la commune la création gracieuse d'un site internet pour rendre plus facile les échanges entre la municipalité et les habitants. Beaucoup de questions se sont posées tant au niveau de la mise en page que du contenu. Un site internet, quel qu'il soit, est une adresse présentant un contenu et un état des lieux de l'écosystème numérique du territoire de la commune. Il convient donc de penser avant tout au contenu adapté à la commune et aux conditions de son entretien. Il vaut mieux un site passe-partout mais à jour qu'un site pimpant, animé sur chaque centimètre carré de l'écran mais aux informations obsolètes.

Au fil du temps, le nombre de visites s'est accru. Puis, le site internet s'est refait un nouvel aspect.

[www.mairie-felines.fr](http://www.mairie-felines.fr)

Vous trouverez toutes les informations nécessaires comme le service-public, les entreprises, les artisans, les associations, les bulletins municipaux, la vie locale, les photos de la fête patronale de 2022, le cimetière, différents liens qui vous permettront de trouver des réponses à vos préoccupations.

N'hésitez pas à contacter le [webmaster@mairie-felines.fr](mailto:webmaster@mairie-felines.fr) si vous avez des remarques, si vous êtes un artisan, une entreprise, une association ... afin d'être répertorié sur le site. Les photos sont également les bienvenues sous réserve qu'elles soient correctes et de bonne qualité afin d'avoir une galerie photos plus étoffée.

Le Maire et les deux bénévoles vous souhaitent une bonne navigation.



## PANNEAU POCKET

Depuis le 17 août, l'application PANNEAU POCKET a remplacé l'application MY CITY POCKET sur vos smartphone et tablettes. Cette application ne nécessite aucune inscription. Très simple d'utilisation et très intuitive, elle s'installe facilement sur les smartphones. Elle est également accessible depuis un PC ou Mac avec n'importe quel navigateur. Panneau Pocket est un outil de communication qui permet de rassembler les alertes et les informations en un temps relativement court.

[www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com)

# AGENCE POSTALE DE FÉLINES

AGENCE POSTALE  
Lundi - Mardi 9H..12H30  
Jeudi - Vendredi 13H30 ...17H30

43 160 FÉLINES  
04-71-00-92-85

*Votre agence vous accueille 4 demi-journées pour :*

## Opérations POSTE

Affranchissement courrier/colis

Retrait et dépôt d'argent

Vente enveloppes / boites colis / timbres



## Opérations RESEAU



Mise à disposition d'un ordinateur pour communiquer, s'informer avec les opérateurs publics (pôle emploi, finances, préfecture, assurance, EDF/gaz ...etc)

## Opérations BIBLIOTHEQUE

Emprunt livres, documentaires, BD, CD et possibilité de réservation à la bibliothèque départementale sur demande.



## Opérations BOULANGERIE

Sur réservation les mardis matin et vendredis après-midi.





Depuis maintenant 33 ans, l'équipe du cinéma itinérant Ciné Parc sillonne les routes du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour projeter des films au plus près des gens.

Avec pour objectif principal de favoriser l'accès au cinéma, dans toute sa diversité, l'équipe de Ciné Parc a commencé à proposer des séances dans quatorze communes et, son succès grandissant, en assure aujourd'hui régulièrement dans 29 (26 dans le Puy-de-Dôme et 3 en Haute-Loire)... Soit en 2015, 710 séances et 26 058 spectateurs soit une moyenne de 33 spectateurs par séance.

Ce cinéma itinérant a été mis en place, en 1989, sous l'impulsion du Parc naturel Livradois-Forez, en s'appuyant sur les expériences existantes (diffusion plus ou moins régulière de films 16 mm dans le cadre de ciné-clubs), notamment pour faire face à un manque de structures dans le domaine culturel, pour venir en aide aux cinémas locaux qui étaient en extrême difficulté à la fin des années 80, mais surtout pour donner la possibilité à un public rural de voir des films près de chez lui... Et par conséquent, ne plus être obligé de faire une heure de route pour les visionner dans la ville la plus proche. Un véritable service de proximité en somme.

Sous forme associative en 1989 il sera transformé en 1991 en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique sur volonté politique, faisant de Ciné Parc, à l'époque, le seul circuit de cinéma itinérant français avec un statut d'établissement public.

Le prochain film qui passera sur la commune de Félines aura lieu le vendredi 20 janvier à 20 heures 30 dans la salle des fêtes.



Léo et Rémi, 13 ans, sont amis depuis toujours. Jusqu'à ce qu'un évènement impensable les sépare. Léo se rapproche alors de Sophie, la mère de Rémi, pour essayer de comprendre...

# LOI MONTAGNE



## **Pneus hiver, chaînes : équipement obligatoire en zones montagneuses à partir du 1er novembre 2022**

Pour améliorer la circulation sur les routes dans les régions montagneuses et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, dans certaines zones montagneuses. Entrée en vigueur le 1er novembre 2021, cette obligation hivernale est fixée par un décret paru au *Journal officiel* le 18 octobre 2020. Quels sont les véhicules, les équipements et les départements concernés ?

### **Quels sont les véhicules concernés ?**

Tous les véhicules à quatre roues et plus sont concernés par cette obligation : véhicules légers, utilitaires, camping-cars, autocars, bus et poids-lourds.

### **Quelles sont les zones concernées ?**

Les préfets des 48 départements situés dans des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien) doivent établir la liste des communes dans lesquelles un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1er novembre au 31 mars. Cette liste est établie avec et après consultation des élus locaux concernés.

**Une nouvelle signalisation** indiquera aux usagers de la route, les entrées et les sorties de zones montagneuses où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique. Un panneau précisera la période hivernale, afin de rappeler aux usagers que ces obligations ne s'appliquent que du 1er novembre au 31 mars. La signalisation est nécessaire pour que la mesure soit opposable.

### **Quels sont les équipements obligatoires ?**

Dans les zones établies par les préfets, les véhicules devront :

- soit détenir dans leur coffre des chaînes à neige métalliques ou des chaussettes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de 4 pneus hiver. Pour les prochains hivers, de 2022 à 2024, l'appellation « *pneu hiver* » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* » ou par la présence conjointe du marquage du « *symbole alpin* » (reconnu sous l'appellation « *3PMSF* » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* ». À partir du 1er novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « *symbole alpin* » (reconnu sous l'appellation « *3PMSF* » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « *M+S* », « *M.S* » ou « *M&S* ».

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque sont également soumis à ces obligations avec le choix entre les chaînes ou les pneus hiver.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque doivent quant à eux détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

UN ESPACE COWORKING A CRAPONNE !



Cowork' de la Gare



Un nouveau service proposé par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Accueil et informations Espace France Services de Craponne/Arzon Inscriptions sur rendez-vous

Tél 04 71 03 31 40

franceservices.craponne@lepuyenvelay.fr

1, place de la Gare - 43500 Craponne-sur-Arzon



Un espace de travail partagé à Craponne-sur-Arzon



Cowork' de la Gare

Services proposés :

- ✓ Espace de travail partagé
- ✓ Accès internet par la fibre en wifi
- ✓ Imprimante-copieur multifonctions
- ✓ Espace détente
- ✓ Salle de réunion (sur réservation)

Modalités d'inscription :

1. Prendre rendez-vous à l'espace France Services pour votre inscription / A fournir : une pièce d'identité, un extrait Kbis (pour les entreprises), une carte en cours de validité (pour les étudiants), une attestation d'assurance responsabilité civile, un RIB, un justificatif de domicile
2. Compléter et signer les documents relatifs à l'inscription
3. Sont fournis lors de l'inscription : clé d'accès aux locaux (pour les offres 1, 2 et 3) et code internet wifi.
4. Réserver son poste de travail sur l'agenda en ligne.

Afin de soutenir les étudiant(e)s, un accès facilité au Cowork' de la Gare a été prévu, renseignez-vous!

Abonnement au service : 10 € / an

Offre n°1 : 300 € / an Location d'un espace de travail sur 1 an Accès 7j/7 de 7h à 22h (sur réservation préalable) pour les offres 1, 2 et 3.

Offre n°2 : 80 € / mois Location d'un espace de travail sur 1 mois

Offre n°3 : 40 € / mois Location d'un espace de travail 4 jours dans le mois

Forfait copies et impressions inclus dans les 4 offres.

Offre n°4 : 15 € / jour Location d'un espace de travail à la journée

Accessible même sans abonnement Uniquement sur réservation préalable les mardis, mercredis et jeudis de 9h - 12h / 14h - 16h30

En me formant auprès d'un conseiller numérique France Services, j'apprends à devenir autonome pour :



Trouver un emploi ou une formation



Echanger avec mes proches



Accompagner mon enfant



Réaliser mes démarches en ligne



Utiliser les opportunités du numérique



Prendre en main l'outil numérique



Découvrir les opportunités de mon territoire

## UN CONSEILLER NUMERIQUE A PROXIMITE !

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEILLER NUMÉRIQUE ?

Le Conseiller Numérique répond à vos besoins numériques et vous propose :  
un accompagnement individuel sur rendez-vous  
des ateliers collectifs sur la prise en main numérique  
des conférences sur les thèmes numériques importants  
Cédric Chazelet - Conseiller Numérique  
Tel : 06 75 59 89 96  
envoyez un mail à [cedric.chazelet@](mailto:cedric.chazelet@)

Cédric Chazelet est le conseiller numérique qui accueille les personnes qui ont du mal avec l'outil informatique et il n'y a pas que des personnes âgées !

« Ma mission principale consiste à accompagner les gens sur l'autonomie numérique. Je leur apprends à utiliser une tablette, un ordinateur ou un logiciel. J'effectue des permanences individuelles et je propose également des ateliers. Les deux en même temps font que la progression est plus rapide, car on apprend de façon différente par les deux biais », nous a-t-il expliqué.



Il reçoit d'ailleurs un public très large « Je reçois essentiellement des séniors, mais aussi des personnes en activité qui ont entre 30 et 40 ans et qui ont besoin d'avoir des connaissances supplémentaires au niveau des outils numériques. Enfin, j'accueille également de temps en temps des jeunes. On se rend compte qu'ils sont très à l'aise sur les consoles et au niveau de leur smartphone, mais beaucoup moins sur les ordinateurs et sur les démarches administratives en ligne ».

Cédric Chazelet intervient à  
Craponne  
La Chaise Dieu  
Allègre.

Pleinement engagées dans la transition énergétique et consciente que la mobilité est un enjeu majeur pour le territoire, la Communauté d'agglomération et la Ville du Puy-en-Velay mobilisent leurs efforts pour développer la mobilité douce.

Avec Auto-en-Velay, 7 communes de l'agglomération mettent à disposition un nouveau moyen de transport économique et respectueux de l'environnement. Craponne est l'une d'elles avec 2 véhicules !

### **Vous souhaitez louer une voiture électrique ?**

Où se trouvent les voitures ?

Allez place de la Poste ou devant la Maison des Services Publics, place de la gare.

### **Qui peut louer ?**

Tout le monde peut accéder au service à condition d'être titulaire du permis de conduire. Il n'est pas nécessaire d'être résident de l'agglomération. Ce service est particulièrement intéressant pour ceux qui ne possèdent pas de voiture ou en ont deux ou plus mais ne les utilisent que ponctuellement.

### **Quelles sont les démarches à faire pour louer la voiture ?**

L'utilisation du service doit être précédée de la création d'un compte sur le site de l'agglomération

<https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/auto-en-velay-je-loue-une-auto/>

Après inscription une carte vous sera envoyée, avec un code, pour vous permettre d'ouvrir et de démarrer le véhicule.

Un conseil : Anticipez votre inscription pour avoir la carte le jour ou vous allez utiliser la voiture ! Ça ne vous coûtera pas plus cher !

Pour réserver la voiture, connectez vous à votre compte, et réservez le créneau souhaité !

### **J'ai loué la voiture, quel est le mode d'emploi ?**

Rien de plus simple ! Prenez et déposez le véhicule que vous louez



au même endroit. Avant de prendre la route, n'oubliez pas de faire l'état des lieux via le boîtier situé dans la boîte à gants.

La démarche à suivre pour démarrer le véhicule se trouve dans la boîte à gants. Suivez les étapes progressivement !

Le véhicule dispose d'une autonomie de 250 Km.

Les bornes électriques utilisées pour la recharge des véhicules autopartagés disposent de deux points de charge.

Un côté est réservé à l'autopartage et l'autre côté aux particuliers souhaitant charger leur véhicule électrique.

Il est accessible gratuitement et sans contrôle d'accès.

**N'hésitez plus,  
découvrez la voiture  
partagée accessible  
24h/24 – 7jrs/7.**

### **Tarifs**

Demi-journée	7€
Journée	12€
24h	16€
48h	30€

Le tarif comprend: l'assurance, la charge électrique et l'entretien plus une caution de 250 euros.

Un abonnement mensuel de 3 euros sera facturé en complément, pour accéder au service (une seule fois par mois et en cas d'utilisation du service)

Il existe des tarifs préférentiels pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires et bénéficiaires du RAS ou AME



Vous voulez aller à la Chaise Dieu ou à Craponne ?

PRENEZ LE TAXI POUR 1.5€ ! (11€ le carnet de 10)

**HORAIRES**

DEPART MARDI APRES-MIDI VERS CRAPONNE	DEPART JEUDI MATIN VERS LA CHAISE DIEU
13h30 Le gay	9h Jullanges (mairie)
13h37 Jeanne Martin	9h09 Félines (mairie)
13h43 Intranges	9h10 Sembadel Bourg et Gare
13h47 Connangles (église)	9h24 Le Monthiol
14h Sembadel Bourg et Gare	9h29 Connangles (église)
14h07 Félines (mairie)	9h33 Intranges
14h16 Jullanges (mairie)	9h39 Jeanne Martin
	9h46 le Gay
Arrivée à 14h25 à Craponne (MSAP, Super U ou Caisse d'Epargne)	Arrivée à 9h55 à La Chaise Dieu (place du marché)
Réservation impérative avant le lundi midi tel : boutique Tudip 04 71 02 60 11	Réservation impérative avant le mercredi midi tel : boutique Tudip 04 71 02 60 11

**LE TRI DES DECHETS**

**LES NOUVELLES CONSIGNES !**

Depuis le 1 octobre 2022 le tri des déchets se simplifie :

100% des emballages plastiques sont recyclables et peuvent aller dans les containers jaunes !

Fini le casse-tête !

Vous trouverez les containers jaunes à Chamborne, route de la Souchère et Sembadel-gare, place de la gare.

et les containers verts à bouteille, à Chamborne, au Bourg et à Sembadel-gare, place de la gare.

ATTENTION : les encombrants (appareils, gravats, meubles, gros objets, déchets verts) doivent être apportés directement à la déchetterie dont l'entrée est gratuite !

**100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT**

A COMPTER DU 1er OCTOBRE

**100% DES PAPIERS ET CARTONNETTES SE TRIENT**



**100% DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL SE TRIENT**

**NOUVEAU**

BON À SAVOIR : INUTILE DE LES LAVER. À DÉPOSER EN VRAC.



**À JETER :**

**>>> AUX ORDURES MÉNAGÈRES**

**>>> EN DÉCHETTERIE**

**100% DES EMBALLAGES VERRES SE TRIENT**

BON À SAVOIR : INUTILE DE LES LAVER.

## LES ASSOCIATIONS

### *ALCHEMILLE*

Ce bel été a vu fleurir, dans notre commune, une nouvelle association : ALCHEMILLE

L'association vise au bien-être global de la personne en s'appuyant sur les pratiques et connaissances tant orientales (Buqi, Qi Qong) qu'occidentales (aromatologie, phytologie et olfactologie).



Elle peut entre autre proposer :

- \* Des conférences
- \* Des sorties botaniques
- \* Des stages de découverte et utilisation des plantes
- \* De l'immersion en forêt et des marches en conscience
- \* Des formations en aromatologie
- \* Des Ateliers de préparation en aromatologie (huiles végétales et essentielles)
- \* Des cours de Qi Qong
- \* Des soins énergétiques

Certains d'entre vous ont pu déjà apprécier la sortie botanique animée par la fondatrice de l'Association, Josiane Aullen, autour du Lac de Malaguet, en mai dernier. Josiane, infirmière diplômée d'état, s'est formée à L'École des Plantes médicinales de Lyon.

Depuis Octobre, Josiane Aullen propose des séances de Qi Qong, le mercredi matin de 10h à 11h, dans la salle des fêtes.

### *LES AMIS DE TAROT*



Chaque mois, les « Amis du Tarot » se rencontrent pour pratiquer leur activité favorite.

Leurs rencontres ont lieu chaque 1er et 3ème mercredi du mois, l'après-midi, et chaque 2nd et 4ème jeudi du mois, le soir. Ces rencontres conviviales se passent dans la salle des associations.

L'AG de l'association s'est tenue cet automne, le 29 septembre. Elle a rassemblé les adhérents (environ une trentaine), et prévu de

proposer 2 concours de tarot par an.

L'un des deux concours de tarot a déjà eu lieu le samedi 15 Octobre 2022.

Une cinquantaine de participants se sont rencontrés dans une ambiance conviviale. Le premier lot attribué était un chèque de 80€, dont l'heureux gagnant était Mr Eric Seon. Concours, qui s'est terminé de façon festive, par un repas partagé entre les participants.

Pour tous renseignements : Bernard Duroure 06 62 43 00 98

## AU JARDIN DES FÉES

Ce second trimestre de l'année a vu bon nombre d'activités proposées au Jardin des Fées.

Par les animations régulières, à une fréquence hebdomadaire ou mensuelle (selon les activités), le Jardin rassemble ses adhérents selon leurs affinités : ateliers créatifs et bricolage, assistance à l'outil informatique (sur téléphones, tablettes et ordinateurs), généalogie, ateliers 'automassage' du visage et du corps, rencontres conviviales, atelier «dessin-peinture».

Pour les animations ponctuelles, les adhérents se retrouvent pour des conférences sur divers sujets (histoire, aromathérapie, lithothérapie, ...), visites, concerts, ateliers «cuisine», ateliers «dentelle», soirées «jeux de société», expositions (peintures, dentelles, photos ...).



La dernière animation de l'année est le marché de Noël, organisé avec l'APE de la commune.

Petits et grands se sont retrouvés pour apprécier le Père Noël, les contes, le chocolat chaud, le vin chaud, les gâteaux «faits maison».

Ils ont pu aussi gâter leurs proches en leur achetant un petit cadeau de Noël : décorations, cadeaux «faits main» avec des matières recyclées, confitures, gâteaux, bijoux, cartes de vœux ou petits tableaux, couture zéro déchets, artisanat fait par petits et grands, etc.....

## ALTITUDE 999 LE YOGA

Merci à tous les participants pour la confiance, l'implication et la fidélité (pour certains depuis le début des cours) dont vous faites preuve aux séances de yoga menées à Félines depuis 4 ans maintenant.

Merci à la commune pour son soutien grâce au prêt de la salle polyvalente qui accueille nos tapis chaque semaine.

Merci aux personnes qui entretiennent les locaux et qui nous permettent une pratique agréable dans une salle propre et chauffée.

C'est avec beaucoup de joie que chaque semaine je vous retrouve dans ce lieu pour approfondir ensemble nos explorations sur nos tapis de yoga.

Ces moments rituels et précieux sont de véritables rendez-vous avec nous même.

L'espace d'une heure et demi nous ralentissons le rythme de la vie moderne où tout est rapide et très actif pour nous mettre à l'écoute de nos sensations, du rythme organique du corps et de la respiration. Nous calmons le flux des pensées qui nous submergent, ces pensées qui nous mènent dans le passé ou l'avenir, et nous revenons dans l'ici et le maintenant où tout peut se déposer et devenir tranquille.

Ici il n'est pas question de performance, d'être meilleur ou prouver quoi que ce soit mais simplement d'accueillir ce qui est : les sons, les odeurs, les perceptions, les ressentis.

Les postures douces et parfois engageantes, permettent au corps, au mental et à la respiration de se déployer, d'ouvrir des espaces intérieurs et laisser la vie circuler.

Notre corps et notre mental s'en trouvent renforcé et apaisé, notre vitalité peut alors s'exprimer. Valérie BEAUDUIN : 06 15 65 65 64

## *GYMNASTIQUE VOLONTAIRE*

L'AG de l'association s'est tenue cet automne, le 29 septembre.

Elle rassemble cette année 14 adhérentes, qui se retrouvent chaque jeudi, de 19h à 20h.

Les séances sont toujours animées par Odile Blachon. Dans la bonne humeur et la convivialité, Odile propose des séances, composées de 3 séquences : échauffements, exercices cardio-toniques, et étirements.

La séquence d'exercices varie d'une semaine à l'autre, de façon très ludique, avec ou sans accessoires, renforcement musculaire, tabata, entraînement cardio.... Le tout en musique et avec le sourire ....



## *ACADÉMIE DE PÊCHE*

En mars dernier, le département de la Haute-Loire a vu naître une Académie Pêche Nature. Il s'agit de la seule en Haute-Loire. Cette académie pêche nature est actuellement composée de 20 adhérents et possède son plan d'eau privé à Sembadel-Gare. Elle est axée sur toutes les pêches, leurres, mouches, coup, carpes...



L'Académie pêche nature de Haute-Loire 43 s'est donnée comme mission de sensibiliser et d'éduquer petits et grands à la pratique de la pêche.

« À travers diverses activités et événements, nous contribuons et partageons des connaissances techniques ainsi que de bonnes valeurs en lien avec le respect et la préservation de l'environnement et de la faune ». Seuls les adhérents à l'Académie Pêche Nature auront l'autorisation de pêche au plan d'eau La prise d'eau.

A l'occasion du Téléthon, l'Académie pêche Nature de Sembadel a proposé une journée pêche avec découverte des techniques et initiation, dès 7h le 6 novembre dernier. Dans un lieu magique - l'étang de la Réserve d'eau - le beau temps a comblé les participants.

La participation était libre, les fonds entièrement reversés au bénéfice du Téléthon. Une buvette offrait aux pêcheurs des boissons fraîches et chaudes, ainsi que des gâteaux. De quoi réchauffer les participants en ce frais matin de novembre.

## *COMITÉ D'ANIMATIONS*



Denis DARLE, président, a évoqué les manifestations de l'année écoulée. Après un début encore impacté par la crise sanitaire, l'année festive a démarré en mars avec le repas des bénévoles.

Un voyage a été organisé en avril.

Le bal des jeunes, la fête d'été et la fête patronale ont remporté un vif succès.

Le Téléthon a permis de récolté et d'offrir un chèque de 3005 €.

Les manifestations de l'année 2023 sont :

- \* 11 février 2023 : Bal des jeunes
- \* 16 avril 2023 : Repas des bénévoles
- \* 16 juillet 2023 : Fête d'été
- \* 16 et 17 septembre 2023 : Fête patronale
- \* 4 novembre 2023 : Téléthon
- \* 9 décembre 2023 : Assemblée Générale

# Guichet petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Le guichet petite enfance est un lieu dédié aux parents et futurs parents qui recherchent un mode d'accueil sur la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Dans ce cadre, les professionnels du relais petite enfance proposent un entretien individuel aux familles pour leur donner les informations sur tous les modes d'accueil existant sur le territoire :

Offre d'accueil collectif (multi-accueils, micro-crèches...) et individuel (au domicile des assistants maternels, en maison d'assistants maternels...).

Cet entretien permet de simplifier les démarches des familles, d'étudier au plus près leurs besoins et souhaits d'accueil pour leur(s) enfants, d'enregistrer les pré-inscriptions pour la ou les structures souhaitées et d'obtenir les coordonnées des assistantes maternelles.

**Pour obtenir un rendez-vous et effectuer une demande d'accueil au domicile d'une assistante maternelle et/ou en structure collective, trois possibilités s'offrent aux familles :**

\* Se connecter au site sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) et effectuer une demande

\* Contacter le guichet petite enfance au 04 71 02 49 77

\* Envoyez un mail à [guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr](mailto:guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr)

## LE RELAIS PETITE ENFANCE SUR LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU ET CRAPONNE-SUR-ARZON

\* À la Chaise-Dieu : un espace dédié à la Petite Enfance au Relais Petite Enfance, 17 avenue de la gare 43160 La Chaise-Dieu

\* À Craponne-sur-Arzon : un espace dédié à la Petite Enfance au Pôle Petite Enfance « Les Crapouilloux » 4 rue du stade 43500 Craponne-sur-Arzon

La responsable du Relais petite enfance propose diverses actions destinées à la professionnalisation des assistantes maternelles :

- Réunions d'informations collectives, conférences, formations...

- Temps d'éveil

Ils ont lieu le mardi matin à Craponne et le jeudi matin à la Chaise-Dieu (hors vacances scolaires).

Ces temps d'éveil sont destinés aux assistantes maternelles ainsi qu'aux enfants accueillis à leur domicile.

Des parcours de motricité sont proposés, des temps d'animations autour des livres, chansons, comptines et des intervenants peuvent venir animer ces temps, comme psychomotriciens, dumistes (éveil musical), l'association Cékankonjou...

Le jeu libre a également toute sa place car il est tout aussi important pour l'imaginaire des tout-petits.

Le Relais Petite Enfance permet de créer un espace de socialisation pour les enfants mais également un espace de partage des pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles.



La Maison d'Assistantes Maternelles « La Gare des P'tits Loups » a été créée le 1 septembre 2019. A l'origine de cette initiative, Aurélie DELABARRE assistante maternelle à son domicile, a proposé l'idée aux deux communes de Félines et Sembadel de créer ce service qui a été immédiatement accepté.

C'est ainsi que les démarches administratives se sont mises en place. Un élan de solidarité a été lancé par les parents pour réaliser les travaux de nettoyage et les peintures du local mis à disposition gratuitement par la commune de Sembadel. L'ensemble des travaux a été financé entièrement par les deux communes.

La Gare des p'tits loups rencontre un grand succès avec pas moins de 14 enfants venant de Félines, Sembadel, Allègre, Saint-Didier-sur-Doulon, Saint-Alyre-d'Arlanc, la Chaise-Dieu, Cistrières.



Une association a été créée pour financer les jeux, les jouets ainsi que le matériel de puériculture.

Des manifestations sont organisées pour cela :

- \* vente de brioches : fin des commandes le 3 février et récupération des brioches à la MAM le 3 mars de 13 heures à 16 heures
- \* vente de gâteaux à Félines le 16/07/2023
- \* vente de gâteaux à Sembadel le 06/08/2023.

Un grand merci à toutes les personnes qui font des dons de jouets, jeux et autres pour la MAM. L'association remercie aussi les parents pour la confection des gâteaux pour les deux ventes.

N'hésitez pas à vous rendre sur la page Facebook « la Gare des p'tits loups ».

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DU PLATEAU DE LA CHAISE-DIEU



L'accueil de loisirs du plateau de La Chaise-Dieu est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (sauf une semaine durant les vacances de Noël) de 7 heures 30 à 18 heures. Les enfants peuvent prendre le repas de midi sur place, la réservation des repas est obligatoire 48 heures à l'avance.

La structure accueille les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 17 ans ; dès 10 ans les enfants peuvent rejoindre le groupe des adolescents (Cas'ados) pour des activités plus spécifiques à leur âge.

Tout au long de l'année, de multiples activités sont proposées aux enfants et jeunes tels que des activités manuelles, de la cuisine, des initiations sportives, des stages de découverte culturelle et artistique, des rencontres inter-accueil de loisirs et interactionnelles (EHPAD, Relais Petite Enfance), des mini-séjours, des sorties, des jeux collectifs et bien d'autres encore...

Pour inscrire votre/vos enfant(s) ou pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'équipe d'animation par mail à [contact@alshlachaisedieu.fr](mailto:contact@alshlachaisedieu.fr) ou par téléphone au 06 45 89 49 34 ou au 04 71 00 56 67.

Vous pouvez également retrouver le programme des activités sur le site internet et sur panneau pocket de la mairie de La Chaise-Dieu ainsi que sur la page facebook de la structure.



## Association Histoire et Patrimoine Félinois



*Georges PERRU - Marcelle DUCHAMP - Bernadette CHAPPAT*

Les 17 et 18 septembre comme chaque année, Félines était en fête autrefois le « Reinage » mais c'était aussi la 39<sup>ième</sup> édition des journées Nationales du Patrimoine.

Ce fut une première pour l'Association Histoire et Patrimoine Félinois, car depuis mi-juillet des membres de l'association ont assuré des visites commentées pour un public intéressé.

Certains ont fait mémoire sur leur passé, d'autres ont découvert le nôtre.

Ces dates étaient, pour nous, incontournables ; c'est en costume traditionnel du Velay époque 19<sup>ième</sup> que nous avons assuré l'accueil et les commentaires auprès de 60 visiteurs.

Nous vous donnons rendez-vous au printemps prochain pour l'inauguration officielle de l'ancienne chapelle du couvent, ainsi que la présentation des thèmes d'expositions à venir ...







Georges PERRU  
Membre de la Commission Municipale du Patrimoine  
Président de l'Association Histoire et Patrimoine Félinois



# LA FETE PATRONALE

Enfin une fête patronale sans masque, sans consigne de sécurité, une fête comme avant et avec un temps magnifique.

C'est ainsi que les Félinois et amis de Félines sont venus nombreux en ce weekend de mi-septembre pour participer à la fête. Il y avait des attractions foraines, un concours de pétanque, deux repas et



une soupe à l'oignon, un bal disco et un autre pour les amateurs de musette, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice musical, un spectacle de cirque et .... le retour du corso fleuri.

Ils nous avaient manqué ces chars qui, le temps d'une journée, témoignaient de la convivialité de chaque hameau de la commune ! Ils réunissaient les jeunes et moins jeunes en rivalisant d'ingéniosité et d'imagination. Ils transportaient la joie et la bonne humeur en faisant le bonheur des spectateurs.

Ces chars sont l'occasion de rencontres entre les habitants des hameaux qui, le soir après le travail, décorent ces derniers, préparent les costumes, imaginent les scénaris. Du travail certes, mais aussi de franches rigolades et de bons moments passés ensemble. Une tradition qui, nous l'espérons, perdurera dans l'avenir.

Merci au Comité d'animation qui sait, chaque année, nous concocter un weekend de rêve pour les petits et grands.





## Le « reinage » et la fête votive de Félines

La commune de Félines a deux protections célestes.

Elle se trouve sous le **premier vocable** de « l'Exaltation de la Sainte Croix » fêtée le deuxième dimanche de septembre . Aujourd'hui appelée « La Croix Glorieuse » terme à mon sens moins explicite que le premier. En effet le calendrier liturgique autrefois faisait mémoire de la découverte de la Croix du Christ (exaltation) par Sainte-Hélène la mère de l'empereur Constantin en l'an 335. L'empereur fit construire la Basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem sur la demande de sa mère, afin d'abriter la Sainte Relique.



Le **deuxième vocable** est Saint-Barthélémy fêté le 24 août, dont nous possédons dans l'église paroissiale une représentation statuaire assez rare. Il présente sa peau sur son bras droit. Un vitrail du chœur fait aussi référence à ce saint patron. Nathanaël faisait partie du groupe des apôtres, Saint-Jean le présente comme une personne simple, droite, fidèle. Sa foi le conduira au martyr en Arménie-Mésopotamie où il fut dépecé par ses ennemis. Il est certain que sa fête passe totalement inaperçue dans la commune étant donné l'importance de la Croix Glorieuse et la proximité des dates : 24 août, 14 septembre.

La fête votive patronale c'est aussi chez nous le « reinage ». C'était l'occasion pour la jeunesse de la commune d'élire son roi ou sa reine pour un an. Ce jour-là les habitants invitaient parents et amis des autres contrées afin de partager l'office religieux, repas et animations.

La vogue foraine au fil des années, laïciserait toutes ces coutumes, cependant, une subsiste et pas des moindres, sonore, spectaculaire, étonnante pour « l'étranger » ou les nouveaux venus. Après la Messe dominicale, la procession de la Croix s'organise portée autrefois par les classards jusqu'à la croix de la route du Bouchage au rythme des cantiques spécifiques.

Mais entre les strophes, des coups de fusil retentissent, déchirant l'azur et les tympans jusqu'à l'arrivée de tous les fidèles, attendant la bénédiction finale devant le calvaire fleuri pour la circonstance. Les coups de fusil reprenant de plus belle au retour de la procession.

Pourquoi un tel tapage ? Souvenir d'une époque guerrière révolue ? Fête des chasseurs ? Nostalgie monarchiste ? Et oui ! Une tradition en voie de disparition, seules deux communes en Haute-Loire la maintiennent : Félines et Vorey-sur-Arzon. Plus dans le sud, Montfort-sur-Argens dans le Var continue également.

Dans le royaume de France, lorsqu'un prince venait au monde l'heureux évènement était salué par des salves de coup de canon pour annoncer à la population la naissance ; les médias n'étant pas aussi développés que de nos jours ! Lorsque le roi Louis XIII en 1638 apprit la naissance de son héritier mâle, qui avait tardé à venir, ce fut une grande joie qu'il fit partager à tout son peuple. On tira des coups de canon dans tout le royaume de France. Louis XIV sera le monarque du Grand Siècle qui règnera le plus longtemps, de 1643 à 1715.

Félines, à cette période de liesse, fêtait son « reinage », mais la commune n'a jamais possédé de canon pour partager la joie princière, ce furent des fusils qui assurèrent le tapage souhaité.

Voici la raison de cette tradition qui perdure chez nous. Outre manche chez les anglais, à chaque naissance princière le même rituel a toujours lieu.

Références bibliographiques : (Louis XIV le Grand Siècle, Le Velay pittoresque, Les Saints patrons des paroisses du Diocèse du Puy, Archives nationales)

**Article écrit par Georges PERRU**

## LE REPAS DES AÎNÉS

Une trentaine de personnes a participé au repas offert par le centre communal d'action



sociale (CCAS) aux aînés de la commune. Ils ont été accueillis par le Maire Philippe Meyzonet, entouré des représentants du CCAS et de Conseillers municipaux.

Ce fut l'occasion pour chacun de se réunir autour d'un bon repas et de partager un moment chaleureux à l'Auberge de Chamborne.



Pour ceux qui étaient dans l'impossibilité de se déplacer, l'alternative du repas à emporter a été une nouvelle fois proposée.

En espérant vous voir encore plus nombreux en 2023 pour ce moment amical où la bonne humeur est de mise.

Pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer, un colis leur sera porté.



## LE TÉLÉTHON 2022



**APPELER LE 3637  
Et faites un don**

Rando Quad, marche nocturne et soupe aux choux à Félines

Les amateurs de quad sont venus nombreux pour un parcours de 70km vers les hauteurs de St-Vincent en passant par St-Geneyès près St-Paulien et Chomelix.

Ce fut l'occasion de profiter de très beaux paysages en particulier d'admirer le château de l'Arzon, près duquel les quadistes ont pu faire une courte halte.

Avant de prendre le chemin du retour, une petite collation, a été servie au village de Eyravas. Pour cette manifestation qui a de plus en plus de succès, les inscriptions étaient bouclées plus d'un mois à l'avance !

A 17h, 47 marcheurs ont pris le départ pour une randonnée nocturne sur les chemins forestiers, en passant par Sembadel-gare, Le Favet, Le Bouchage.

La lune offrait son plus clair visage, les randonneurs ont pu ainsi apprécier la halte ravitaillement à la ferme pédagogique La clairière, au Favet.



Ce fut l'occasion de découvrir ce parc ludique pour petits et grands qui abrite des animaux de la ferme, mais pas que...

Après un apéro prolongé à la buvette, tous ont pu profiter de la soupe aux choux que nos amis du Comité, sous la houlette du chef Jean-Marie, ont concoctée tout au long de la journée. Preuve de l'excellence de cette prestation offerte

chaque année, après 200 réservations, le comité a dû refuser du monde !

## REPAS POUR LE TÉLÉTHON



# CÉRÉMONIE POUR LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Cette journée d'automne ensoleillée a rassemblé autour du Monument aux morts les pompiers, le Maire, les anciens combattants, le Conseil municipal, les enfants de l'école primaire et les citoyens de la commune.

Philippe Meyzonet, Maire de la commune, a lu son discours en faveur de la paix et de la liberté.

Monsieur André Bravard, Président des anciens combattants, et les enfants ont déposé une gerbe de fleurs devant le monument.

Puis ces derniers ont lu le discours de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) : un hommage à toutes les personnes mortes pour la France lors des deux Guerres mondiales, mais aussi de nos jours, à l'extérieur de la France.

Monsieur Meyzonet a ensuite lu le discours du Ministre des armées Monsieur Sébastien Lecornu et de la Secrétaire d'état aux anciens combattants, Madame Patricia Mirallès : reconnaissance aux soldats morts pour la France, support aux personnes qui ont perdu un proche lors des combats pour la France et la paix.

Monsieur Bravard a accompagné Monsieur Meyzonet dans la citation des soldats de la commune « Morts pour la France ».

La cérémonie a été conclue par « La Marseillaise ».

Un apéritif était proposé à la salle des associations.

# LA CRÈCHE DE NOËL



Très attaché à ses racines féline, Georges PERRU a installé la crèche dans l'église Sainte Croix de Félines, comme chaque année. Le décor naturel provient de nos bois, chaque année recrée.

Aidé de Jacky MARTIN, Georges a toujours plaisir à réaliser cette représentation de la Nativité (Visite du 5 décembre 2022 au 23 janvier 2023).

Du 3 décembre 2022 au 7 janvier 2023  
**Exposition de la Crèche Provençale**  
réalisée par Mr GEORGES PERRU  
(Membre du Félibrige, de la Confédération des Groupes Folkloriques Français, des Arts et Traditions Populaires de la Haute-Loire)  
Sous les voiles d'IRIDAT CEDF LE PUY  
(Centre d'Enseignement de la Dentelle au Fuseau)  
3844 rue Raphaël à 3000 LE PUY-EN-VELAY  
enjoignement@labeledentellepuy.com  
0472.02.01.68

Visite commentée par Mr PERRU :  
les 3/4/10/11/17/18 décembre à 14h et 15h  
et le 24 décembre à 10h et 11h

Visite commentée  
avec casque audio  
(sur réservation)

Présentation d'IRIDAT CEDF  
du 25 décembre au  
1 janvier inclus

Il vous invite à venir au Centre d'Enseignement de la Dentelle, 44 rue Raphaël au Puy, du 3 décembre 2022 au 8 janvier 2023, afin de voir la crèche provençale composée de santons habillés par ses soins avec des étoffes anciennes. Ces visites sont commentées les samedis et dimanches de 14 heures à 17 heures. Pour les autres jours, un audio guide est à disposition sur réservation. L'entrée est libre.



### Le rôle des délégués communaux et intercommunaux

Les délégués communaux et intercommunaux au Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez occupent une place importante entre le Syndicat mixte, le Conseil municipal ou communautaire et les habitants.

Le rôle des délégués consiste, avant tout, à faire circuler des informations. En effet, le délégué communal ou intercommunal, qu'il siège ou non au comité syndical, est un relais important de l'information concernant d'une part le fonctionnement et l'action du Syndicat mixte du Parc et d'autre part les préoccupations des élus locaux et des habitants.

Représentant du Syndicat mixte du Parc auprès du Conseil municipal ou du Conseil communautaire et réciproquement, il transmet et fait remonter différentes informations liées aux objectifs de la Charte du Parc et pour certains délégués au SAGE de la Dore.

### Missions et compétences Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez



Il a pour objet principal la mise en œuvre de la Charte 2011-2026 du Parc naturel régional Livradois-Forez dont l'ambition est résumée par un slogan :

« Inventer une autre vie, respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement ».

Le Syndicat mixte du Parc est le garant du respect des engagements des signataires de la Charte (communes, EPCI, départements, région, État et partenaires).

Il assure cinq missions que lui confère le Code de l'environnement :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Il s'est également doté de compétences transférées ou d'objets spécifiques :

- mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Dore (SAGE) ;
- gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore, dont la compétence GEMAPI ;
- élaboration, mise en œuvre et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Livradois-Forez.

### **Projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez - « Le Parc évolue, je m'implique pour son notre avenir »**

Les élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à **un nouveau projet collectif** pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à la construction de la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier. Le travail engagé en début d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

Contact : Claudy COMBE, 04 73 95 57 57

# LA LETTRE DU LAC DE MALAGUET



## Quelles sont les nouvelles ?

Cette année, avec les fortes chaleurs et la sécheresse, les points d'eau ont attiré de nombreux visiteurs. Les cours d'eau, comme la rivière Borne qui alimente le lac, ont été asséchés plusieurs jours et peinent encore à retrouver leur niveau habituel. Le Parc, en accord avec les Cavaliers du lac qui mettent leurs chevaux à Malaguet, a installé une pompe à museau afin que les chevaux puissent s'abreuver.

## Les actions de l'année

Plusieurs suivis ont été réalisés cette année, comme celui des libellules, des oiseaux liés aux prairies, ou encore les sauterelles et criquets. Les résultats sont précieux car, selon les espèces présentes autour du lac, nous obtenons des informations sur l'état des milieux (par ex : est-ce

que le milieu s'enrichit ? est-ce qu'il s'enrichit ?). L'ensemble des rapports sera bientôt consultable sur le site de la Réserve.

Les balades nature ont rencontré un fort succès. Sur les 4 dates proposées il y a eu plus de 20 inscrits à chaque fois. Le flyer avait été distribué dans les communes et les offices de tourisme aux alentours.

L'évaluation du programme d'actions mené sur la Réserve depuis 2018 se poursuit. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'enquête en ligne menée durant l'été. Un panneau avec un QR code était accessible à l'entrée du lac.

## Autres informations

La Réserve sera dotée très prochainement de son panneau d'accueil qui présentera le site et se

situera en bordure du Parking. Une vidange du lac a lieu tous les 4 ans environ, la prochaine sera donc à la fin de l'été 2023.

## Le mot de la fin

Vous voulez en savoir plus ? Bien d'autres informations et photos sont sur le site internet de la Réserve :

[www.reservenaturellemalaguet.fr/](http://www.reservenaturellemalaguet.fr/)

Vous souhaitez nous contacter ? N'hésitez pas à écrire à [info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)

Pour finir, merci de votre respect lorsque vous visitez la Réserve : les chiens sont bienvenus mais doivent être tenus en laisse, les déchets doivent être rapportés aux poubelles et il est important de rester sur les sentiers pour ne pas gêner la faune et la flore sauvages.

A bientôt à Malaguet !

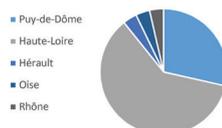


## Bilan de l'enquête en ligne « Le Lac de Malaguet et vous ! »

### Les enquêtés

28 participants dont 16 hommes et 12 femmes  
Tous connaissent le Lac  
➢ Par proximité géographique (40%)  
➢ Par fréquentation régulière (40%)  
Dont plusieurs depuis leur enfance

Département des répondants



### Les sources d'information



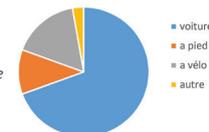
### La fréquentation et les usages

- 61% des personnes viennent au moins une fois par an
- 36% des personnes viennent au moins une fois par mois



Moyen de de locomotion utilisé pour venir

« Site magnifique »  
« Attention à trop de monde et adieu la biodiversité »



« J'y ai passé les plus belles heures de ma vie »

### La vision du lieu



### Actions menées



29% des enquêtés ont déjà participé à des animations et en sont très satisfaits



### La notion de Réserve Naturelle

Un plutôt bonne connaissance du dispositif et de sa réglementation  
Un périmètre de la Réserve qui est peu connu



Les règles les plus connues

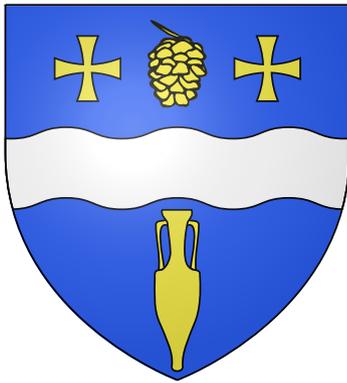
- L'interdiction de la baignade
- La zone de tranquillité interdite d'accès
- La sortie de sentier est interdite
- Les chiens tenus en laisse
- Le camping n'est pas autorisé

### Les idées et souhaits exprimés

- Présentation du lac et des règles à respecter à l'entrée du site
- Privilégier les modes de déplacements doux pour accéder au lac
- Présence d'un médiateur l'été pour encadrer les usages et sensibiliser
- Plus d'animations nature et plus de communication sur le programme
- Améliorer l'entrée du site : mettre une poubelle, une table en bois
- Travailler sur la signalétique (panneaux, fléchage)

Merci à tous pour votre participation !

Pour plus de renseignements : Manon Lambert, [m.lambert@parc-livradois-forez.org](mailto:m.lambert@parc-livradois-forez.org)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Haute-Loire**  
LE DÉPARTEMENT



*Félines sous la neige*

**Commission communication, tourisme, sport**

Philippe Meyzonet - Delphine Missonnier – Janette Lemogne - Benoît Delabarre - Véronique Pierret

**Bulletin municipal** : 12ème édition

**Comité de rédaction** : commission communication

**Photos** : Janette Lemogne – Benoît Delabarre – Véronique Pierret

**Contributeurs** : Philippe Meyzonet - Delphine Missonnier - Véronique Pierret - Georges Perru – Janette Lemogne

**Édition** : Commune de Félines

**Impression** : Imprimerie Jeanne d'Arc - Le Puy

**Tirage** : 280 exemplaires